



PANORAMA DURABLE

Les meilleures initiatives
en Outre-mer

EDITO

Bruno MAMINDY-PAJANY
Vice-Président de l'Association Les Eco Maires
Maire de Sainte-Rose
Conseiller Général de La Réunion,
délégué à l'Éducation et aux Nouvelles Technologies
de l'Information et de la Communication



Maire de la ville de Sainte-Rose à La Réunion et Vice-président de l'association Les Eco Maires, depuis déjà trois ans, je poursuis avec fierté les engagements et ambition portés par l'association en faveur des collectivités ultramarines. Nombreuses sont les caractéristiques et les particularités de nos territoires où s'entremêlent chaque jour richesses environnementales, sociétales, économiques, culturelles, ... et contexte patrimonial et géographique spécifique.

Malgré tout, force est de constater toute la place des collectivités d'Outre-mer au sein des enjeux et défis de développement durable définis au niveau national et international. Ainsi et de par le succès rencontré en 2011, l'association Les Eco Maires a réitéré en 2012 le concours « Les Outre-mer Durables », véritable témoignage de l'investissement croissant des collectivités ultramarines en matière de politiques de développement durable.

C'est avec un grand honneur que je vous présente cet ouvrage, deuxième édition du « Panorama durable : Les meilleures initiatives des Outre-mer », s'inscrivant pleinement dans la continuité des travaux et actions initiés en 2011 par les collectivités. Répertoire des projets exemplaires soumis au Jury du concours « Les Outre-mer Durables » - Edition 2012, ce panorama se veut être le reflet du dynamisme des territoires d'Outre-mer.

Ce sont 21 projets qui y sont exposés autour de quatre thématiques transversales, fortes de sens pour nos territoires et en pleine cohérence avec les grandes lignes de la feuille de route présentée lors de la Conférence environnementale : **Aménager, Préserver, Sensibiliser et Promouvoir.**

SOMMAIRE

AMÉNAGER

Capesterre de Marie-Galante - Guadeloupe 8

La Possession - La Réunion 9

Cayenne - Guyane 10

Sainte-Anne - Martinique 11

Sainte-Marie - La Réunion 12

PRÉSERVER

Saint-Denis - La Réunion 14

CA du Nord de Basse-Terre - Guadeloupe 15

Punaauia - Polynésie Française 16

Saint-Philippe - La Réunion 17

Terre-de-Haut - Guadeloupe 18

SENSIBILISER

Bouillante - Guadeloupe 20

Saint-Laurent du Maroni - Guyane 21

Pirae - Polynésie Française 22

Saint-Claude - Guadeloupe 23

Fort-de-France - Martinique 25

Cayenne - Guyane 26

PROMOUVOIR

CA du Sud - La Réunion 28

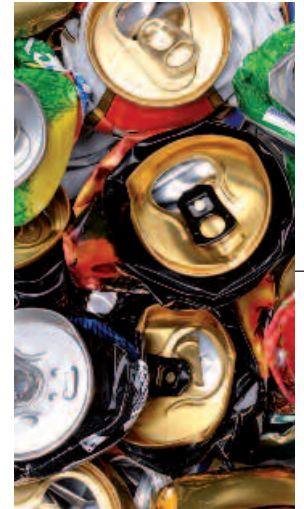
Le Lamentin - Martinique 29

Saint-Benoît - La Réunion 30

CA du Nord de Basse-Terre - Guadeloupe 31

TCO - La Réunion 32

AMÉNAGER



Travaux de réhabilitation de la décharge de Capesterre de Marie-Galante

Capesterre de Marie-Galante - Guadeloupe

13 000 habitants

Maire : Marlène BOURGEOIS-MIRACULEUX

Exploitant pendant près de 18 ans une décharge non autorisée accueillant les ordures ménagères et assimilées produites sur son territoire, la commune de Capesterre de Marie-Galante s'est engagée en 2008 à réhabiliter ladite décharge afin de répondre aux impératifs réglementaires fixés par le Code de l'environnement.

Située sur la côte Est de l'île de Marie-Galante à environ 200 mètres de la mer, à plus de 500 mètres des premières habitations et délimitée par un petit bois, la décharge de Capesterre de Marie-Galante apparaît comme un réel enjeu sociétal et environnemental pour la commune. A ce titre, le projet de réhabilitation de la décharge compte parmi ceux

structurant et développant la politique d'amélioration de cadre de vie mise en place par la commune depuis 2010 à travers notamment son Agenda 21 local.

Pour ce faire, Capesterre Marie-Galante a confié au cabinet d'expertise ANTEA la réalisation d'un rapport et d'un plan de réhabilitation de la décharge définissant un certain nombre de mesures ayant pour but principal de limiter les nuisances de l'activité de la décharge. Trois objectifs ont alors été présentés : « Préserver l'environnement », « Permettre une gestion durable des déchets ménagers et assimilés sur le territoire » et « Sauvegarder le paysage naturel ». Les travaux, prévus pour novembre 2012, se clôtureront en mai 2013.

La commune de Capesterre de Marie-Galante envisage de mener une campagne de sensibilisation auprès de ses administrés afin que ceux-ci puissent apprécier pleinement les travaux entrepris en faveur de la décharge de la ville et afin de les initier aux bons gestes tels que le tri sélectif.



Éducation numérique autonome en énergie dans les écoles de Mafate

La Possession - La Réunion - 29 000 habitants
Maire : Roland ROBERT

Mafate est l'un des trois cirques exemplaires de La Réunion, inscrits depuis 2012 au patrimoine mondial de l'UNESCO, et représente deux tiers du territoire de la commune de La Possession. Cette partie importante du territoire, extrêmement riche en biodiversité, constitue le cœur du Nouveau Parc National des Hauts. Ce sont 450 habitants, 5 écoles et environ 70 élèves qui sont répartis sur plusieurs îlets de la partie possessionnaise dont l'accessibilité ne peut se faire qu'à pied, sur des sentiers escarpés, ou encore en hélicoptère. Pour la commune, garantir un accès pour tous à l'éducation constitue un défi permanent en considération du contexte géographique et des problématiques de distribution d'eau ou encore de fourniture en énergie.

C'est pourquoi, la commune s'est engagée à inscrire ses cinq écoles dans le programme national d'équipement numérique des écoles rurales (ENR) initié par le Ministère de l'Éducation nationale en 2009.

En cohérence avec la mise à disposition d'outils novateurs, la priorité a été portée sur le renforcement et la rationalisation des équipements de fourniture d'électricité, en créant des préaux dont la vocation est double ; d'une part accueillir les activités scolaires et périscolaires et d'autre part constituer une structure porteuse afin d'héberger une microcentrale photovoltaïque. Un parc de batteries dimensionné, répondant aux usages des écoles, vient se greffer à cette microcentrale.

La dimension innovante du projet en fait un modèle exemplaire en matière de systèmes énergétiques autonomes qui sera étendue à l'ensemble du cirque de Mafate.

La commune de La Possession ambitionne de faire de ces écoles des espaces ouverts sur les îlets, proposant ainsi de véritables espaces d'éducation populaire.





Reconquérir le front de mer et les espaces littoraux de Cayenne

Cayenne - Guyane - 60 000 habitants
Marie-Laure PHINERA-HORTH

Depuis sa fondation, au XVII^e siècle, Cayenne n'a pas su donner à sa façade maritime toute la dimension que requiert la beauté de son littoral. En effet, les stratégies d'urbanisation et les spécificités naturelles du front de mer ont eu pour principale conséquence de favoriser un développement urbain tourné vers les terres et non sur la mer. La commune de Cayenne entend offrir à son territoire toute sa dimension de « Ville Capitale », une ville littorale ancrée dans son identité maritime et attractive.

La reconquête du front de mer constitue de fait une des réponses que la commune souhaite apporter à ses administrés afin d'améliorer leur cadre de vie et leur permettre de bénéficier de « Zones Naturelles de Proximité ». Sous le sceau d'une politique volontariste, Cayenne ambitionne de créer des espaces de rencontre et d'échange dans un milieu naturel périurbain.

Représentant l'un des sites les plus remarquables du Sentier du Littoral, la Pointe du Buzaré constitue une première tranche des travaux témoignant de la vision paysagère novatrice entreprise par la commune.

Ainsi, ce projet intègre le cadre de la composition d'une ceinture d'espaces naturels longeant le littoral de Cayenne avec pour but principal d'améliorer le cadre de vie, de préserver et de restaurer des trames vertes et bleues, de valoriser et de sauvegarder des rivages et des monts du chef lieu. Par ailleurs, les surfaces minérales représentent, avec les plantations, une composante dominante dans la conception technique de l'aménagement de la Pointe Buzaré.

Afin que la population s'approprie pleinement ce nouvel espace et s'imprègne de ses richesses, un cahier de coloriage sur la faune et la flore du site a été réalisé à 1 000 exemplaires et sera prochainement distribué.

Aménagement de l'espace touristique : Eco-site Pointe Marin

Sainte-Anne - Martinique - 4 751 habitants
Maire : Garcin MALSA

La commune de Sainte-Anne abrite des espaces naturels et touristiques importants accueillant près de 2,5 millions de visiteurs par an sur l'unique plage des Salines. Cette fréquentation induit inéluctablement des pressions et des risques non négligeables sur son patrimoine naturel.

Hauts-lieux de régénération et de survie des ressources marines, remparts naturels contre les assauts des tempêtes tropicales, filtres mécaniques et biologiques, nurserie pour les poissons et les crustacés, les mangroves sont des zones à haute valeur patrimoniale, environnementale et touristique.

Consciente de la fragilité de cet espace, Sainte-Anne a entrepris la réalisation d'un parcours pédagogique à destination des promeneurs. Le but principal est de délivrer des messages d'information et de sensibilisation sur la biodiversité présente sur le site.

La commune souhaite ainsi développer progressivement le sentiment d'appartenance à l'environnement auprès de ses administrés mais aussi auprès des touristes.

En parallèle, des travaux de protection du littoral ont été effectués afin de lutter contre l'érosion marine qui apparaît comme une des préoccupations majeures de la commune. La plage de la Pointe Marin a été aménagée de nouvelles zones de stationnement paysagers dans la partie nord avec une accessibilité plus confortable pour les véhicules légers et les autocars.

L'éclairage de l'aire de stationnement fonctionnera par ailleurs à l'énergie solaire grâce à une centrale photovoltaïque installée sur la toiture du bâtiment du gardien.

Enfin, avec le souci de lier préservation de la biodiversité, développement touristique et maintien de l'économie locale, la commune de Sainte-Anne a la volonté de réhabiliter le camping existant en camping 3 étoiles. L'objectif à terme est de fournir un site de qualité et d'encourager chacun à adopter un comportement éco-responsable ; être un « éco-campeur ».



Beauséjour

Sainte-Marie - La Réunion - 31 000 habitants
Maire : Jean-Louis LAGOURGUE

Commune limitrophe du chef-lieu de La Réunion, Sainte-Marie se répartit en deux cœurs d'agglomérés proches du littoral et onze hameaux ruraux blottis entre le littoral et 1 000 mètres d'altitudes. Chaque hameau dispose de peu, voire d'aucun équipement public, commercial ou de services, hormis les écoles maternelles et primaires. De plus, les possibilités de construction sur le territoire communal sont fortement contraintes par le relief accidenté, la protection des terres agricoles, les servitudes aéronautiques et de télécommunications liées à l'aéroport international et les centres de télécommunication implantés sur le territoire.

A horizon 2030, les besoins en logement de la commune sont estimés à plus de 3 500 logements à construire. C'est pourquoi elle a décidé de construire une ville nouvelle durable sur 65 hectares dans les mi-pentes (200 mètres d'altitudes). Celle-ci accueillera 8 000 nouveaux habitants à terme dans les 2 300 logements à venir et permettra d'apporter les services et équipements aux 11 000 habitants des hameaux situés en amont. C'est donc un cœur d'agglomérations de 20 000 habitants qui se construit depuis 2009.

L'Approche Environnementale de l'Urbanisme, menée en partenariat avec l'ADEME, a mis en évidence 4 dimensions essentielles :

- les déplacements, et notamment la question de la mobilité intra et interurbaine, avec la mise en place d'un transport en commun en site propre, mais également le développement des déplacements doux,

- les chemins de l'eau, qui constituent la trame verte du projet et répondent au traitement des contraintes hydrauliques très importantes en milieu tropical,
- les continuités écologiques avec les espaces limitrophes,
- la fonction de centralité urbaine.

Beauséjour sera donc la première expérience en France de développement d'une ville durable en milieu tropical. Cela se traduit par des travaux importants sur la densité urbaine, la qualité des espaces publics, la mixité sociale avec plus de 40% de logements sociaux « sans marqueur social », et la proximité des équipements publics, des commerces et des services pour une qualité de vie exceptionnelle.

Des actions concrètes de terrain sont également menées à destination des scolaires, des riverains et des futurs habitants pour réussir à construire « un bien vivre ensemble » unique.



PRÉSERVER



Expérimentation de vélos de service à assistance électrique alimentés par station photovoltaïque

Saint-Denis - La Réunion - 150 000 habitants
Maire : Gilbert ANNETTE

La saturation du réseau routier urbain et péri-urbain et la dégradation des conditions de déplacement qui en découle, nécessitent des solutions alternatives pour répondre aux besoins grandissants en mobilité. Plus de 80% du trafic arrivant de l'Est ou de l'Ouest de l'île reste à Saint-Denis, chef lieu du département, auquel s'ajoute la part interne de la ville. Les enjeux environnementaux et la problématique énergétique de La Réunion imposent de faire appel à l'utilisation de modes de déplacements non polluants et non dépendants de l'énergie fossile.

Consciente de cette nécessité, la commune de Saint-Denis a décidé de développer à titre expérimental et exemplaire un programme de stations photovoltaïques pour la recharge des batteries de Vélos à Assistance Electrique sur une période d'un an. Ces vélos seront mis à la disposition du personnel de la ville pour les besoins de service. Actuellement, le programme comprend :

- 3 stations implantées sur des sites retenus en raison du volume de l'effectif et des besoins (Hôtel de ville, centre technique communal et parc auto),
- 21 Vélos à Assistance Electrique (VAE),
- dont 6 vélos de type VTT pour la police municipale et 15 vélos pour les autres services,

Les stations photovoltaïques se présentent sous la forme d'un abri couvert de panneaux solaires, à l'exception de celui de l'Hôtel de ville où les vélos sont stationnés dans le parking en sous-sol et les panneaux solaires situés en toiture-terrasse.

Lorsque le vélo est en station, il est verrouillé et connecté au système de recharge qui ne se déclenche que si la batterie est en demande. Pour déverrouiller un vélo, l'agent compose

le numéro d'appel attribué à chaque station. Le numéro de téléphone de l'utilisateur, préalablement enregistré dans une base, est alors reconnu par la station qui déverrouille le vélo le plus chargé. Il n'y a pas de consommation téléphonique, la communication est aussitôt coupée par le système en reconnaissant le numéro d'appel.

Un diagnostic technique et sociétal sera réalisé pendant la phase expérimentale afin d'obtenir un bilan énergétique et de tirer tous les enseignements utiles en vue de la mise en place d'outils décisionnels pour une politique de déplacement doux dans les entreprises et administrations qui seraient intéressées et aussi dans la perspective d'un élargissement futur au grand public.



Le Plan Climat Energie Territorial

Communauté d'Agglomération du Nord de Basse Terre - Guadeloupe - 70 000 habitants

Président : Guy LOSBAR

Parmi les ambitions de la Communauté d'Agglomération du Nord de Basse-Terre (CANBT), il y en a une qui est fondatrice ; celle de la mise en place d'une réelle démarche éco-citoyenne renforcée par une politique volontariste de la collectivité. Ainsi, depuis 2011, la CANBT travaille auprès de sa population afin d'atteindre un double objectif : réduire la facture énergétique et protéger l'environnement du territoire. Prenant part aux engagements internationaux et nationaux, la CANBT a la volonté de réduire la vulnérabilité du territoire en s'adaptant au changement climatique et s'est engagée à ce titre à la réalisation d'un Plan Climat Energie Territorial (PCET) en 2012 qui se veut être un témoignage de l'exemplarité de la collectivité.

La ruralité, fortement présente, impose à la CANBT de réfléchir et de tendre vers une démarche durable et réaliste répondant pleinement aux spécificités, atouts et difficultés rencontrés sur le territoire. Soutenue par l'ADEME, la

CANBT souhaite, à travers la réalisation de son PCET, obtenir une meilleure connaissance des consommations énergétiques de son territoire afin d'induire une rationalisation des dépenses qui y sont liées, lutter contre l'urgence sociale et la précarité énergétique du territoire et enfin appréhender les impacts probables du changement climatique sur la santé, la biodiversité et la montée des eaux.

Après avoir réalisé le diagnostic environnemental de son territoire, une phase de concertation de son PCET, via des ateliers tout particulièrement orientés autour de grands axes de réflexions et de l'élaboration d'un plan d'actions en synergie avec le territoire, a été initiée. L'objectif de ces rencontres et échanges fut de partir du plan d'actions réalisé afin de former et de sensibiliser prioritairement le personnel et les élus de la CANBT ainsi que ses collectivités membres et le grand public. Le PCET fera par ailleurs l'objet d'un Contrat d'objectif Territorial avec l'ADEME.

Faire du Nord de Basse Terre « un territoire de haute qualité environnementale » représente l'engagement de la CANBT.





Ce projet, qui a pour ambition de donner naissance à une politique concertée, avec comme enjeu de fédérer les acteurs autour d'un projet commun, se décompose en 3 phases :

1. Elaboration de la vision et de la volonté de la commune pour la vallée ;
2. Concertation avec les parties prenantes ;
3. Adoption et mise en œuvre du Livre Blanc.

La phase 1 s'est achevée en octobre dernier avec l'édition d'un document intitulé « *Pistes de réflexion pour une gestion intégrée et un développement durable de la vallée PUNARU'U* ».

Ce document, qui a mobilisé un comité de pilotage regroupant des élus et des techniciens durant deux années entières, regroupe une analyse spatiale ainsi qu'une première étude du patrimoine naturel et humain de la vallée. Cinq grands thèmes de réflexion et d'actions ont ainsi été identifiés et serviront de base de dialogue avec les partenaires lors de la phase 2.

Dès le mois de novembre 2012, la commune a entamé la phase complexe de concertation avec plus de 70 partenaires issus de l'Etat, du Pays, de la société civile (associations, confessions religieuses, etc.) et des industriels. Ce travail devra permettre d'aboutir, à la fois à un document stratégique consensuel, c'est-à-dire le « *Livre Blanc de la vallée de PUNARU'U* », mais aussi à une feuille de route d'actions à mettre en œuvre dès 2013 en collaboration avec les partenaires de la commune.

Livre Blanc de la Vallée Punaru'u

Punaauia - Polynésie Française - 25 400 habitants
Maire : Ronald TUMAHAI

La commune de Punaauia abrite la vallée la plus vaste de l'île de Tahiti après la Papenoo, mais surtout la plus importante zone industrielle de Polynésie Française. Cette vallée, qui renferme d'importantes richesses naturelles, culturelles, et historiques trop peu connues du grand public, a subi des dommages tant du point de vue environnemental que du point de vue de la qualité de vie des résidents installés en aval.

Pourtant, malgré les compétences en matière d'extractions, de gestion des rivières et nappes souterraines, mais plus généralement en matière environnementale, détenues par la Polynésie Française, Punaauia ne peut que constater les dégâts occasionnés et les nuisances subies par sa population. C'est pourquoi, Punaauia a souhaité afficher sa profonde volonté d'agir pour la protection et la valorisation de la vallée en initiant le projet du « *Livre Blanc de la vallée de PUNARU'U* ».



Rénovation globale des installations d'éclairage public communales

Saint-Philippe - La Réunion - 5 087 habitants
Maire : Olivier RIVIERE

« *Éclairer mieux tout en consommant moins* » n'est pas qu'un slogan mais une réalité à Saint-Philippe. Malgré ses moyens modestes, la commune lutte fortement contre le gaspillage énergétique et ses conséquences sur la biodiversité, notamment par la rénovation globale de son éclairage public.

Ainsi, dès 2006, Saint-Philippe a fait établir un diagnostic de l'état de son parc d'éclairage public qui a permis de dresser une photographie disparate de celui-ci. Plus de 28 armoires et 400 points lumineux sont répartis sur tout le territoire. 57% d'entre eux sont des lampes MBF (lampes au mercure) énergivores, près de 45% de l'installation étant dans un état moyen et plus de 46 % dans un état vétuste. Pour répondre à ces problématiques, la commune s'est associée aux compétences d'un maître d'œuvre en 2010.

C'est en mars 2012 que les travaux ont démarré pour se poursuivre jusqu'en novembre 2012 pour un montant global de 532 500 € TTC. La totalité du réseau existant a été remis en service et fonctionne correctement sur l'ensemble de la commune en régime sécurisé (parties souterraines et aériennes), avec notamment :

- remplacement des points lumineux par des équipements de haute qualité énergétique et environnementale (lampes à sodium haute pression moins consommatrices pour un même niveau d'éclairage)
- meilleure répartition des points lumineux par armoire
- installation de régulateurs pour adapter la puissance des lampes aux besoins
- pose d'un interrupteur crépusculaire qui mesure le rayonnement infrarouge
- diminution de l'intensité lumineuse à partir de 22h00 par une variation de la tension

Tout en améliorant le cadre de vie de ses quartiers, la commune de Saint-Philippe participe à une démarche de développement durable pilotée chaque année par la Société d'Études Ornithologiques de La Réunion (SEOR) : les oiseaux migrateurs comme le pétrel, qui rejoignent les mers australes sur la période d'avril/mai, sont désorientés

par l'éclairage public. A ce titre, les nouvelles installations sont équipées d'automates programmés sur le calendrier de la SEOR pour une extinction de l'éclairage public durant cette période sensible. Les lanternes sont aussi positionnées de manière à ce que l'éclairage soit orienté essentiellement vers le sol, et éviter ainsi une pollution lumineuse du ciel et un gaspillage photométrique.

Saint-Philippe est la première commune de l'île à disposer d'un éclairage répondant aux normes réglementaires les plus récentes et disposant d'équipements performants du point de vue de la maîtrise de la demande en énergie, éligibles au dispositif des Certificats d'Economies d'Énergie (loi « POPE » de 2005).



Préservation et valorisation de la baie (classée) de Terre-de-Haut

Terre-de-Haut - Guadeloupe - 1 800 habitants
Maire : Louis MOLINIÉ

La baie de Terre-de-Haut est un site exceptionnel qui attire chaque année des dizaines de milliers de visiteurs : excursionnistes, touristes en séjour d'une part, croisiéristes et plaisanciers, d'autre-part. Les premiers profitent du panorama unique qui s'offre à eux entre le pain de sucre et la maison bateau. Les seconds trouvent dans la baie une qualité de mouillage reconnue comme l'un des plus sûrs et des plus agréables de toute la Caraïbe. Par ailleurs, la baie de Terre-de-Haut est classée au club des plus belles baies du monde, dont l'action est reconnue par l'UNESCO.

Cependant, on observe une forte dégradation de l'environnement terrestre et marin due à l'attractivité touristique et économique de la baie.

Ayant connaissance de la richesse environnementale mais aussi touristique, sociale et économique que représente cette baie pour la commune, Terre-de-Haut s'est engagée dès 2011 à travers un programme de valorisation de son patrimoine naturel décliné selon les phases suivantes :

- la généralisation du réseau d'assainissement collectif,
- le tri sélectif avec apports volontaires en points multiples,
- la réorganisation de la collecte des ordures ménagères,
- la fermeture de la décharge à ciel ouvert et la valorisation du site,
- l'opération de nettoyage des fonds marins et l'enlèvement systématique des épaves,
- le lancement d'un Agenda 21,
- l'aménagement paysager de tout le front de mer,
- la réhabilitation de plusieurs plages affectées par l'érosion.

De plus, en 2011, pour faire face à la forte fréquentation de navires dans la baie, la commune de Terre-de-Haut est devenue la seule commune d'Outre-mer (après Saint-Barthélemy) à avoir instauré des zones de mouillage réglementées permettant une gestion raisonnée des fonds marins. Cette opération a commencé à produire des effets

sur la faune et la flore marine avec le retour, à proximité des corps morts, de coraux, de planctons, et de plusieurs espèces jusqu'alors raréfiés.

Avec le succès rencontré par la mise en place du règlement des zones de mouillages, de nouvelles actions ont été initiées, notamment avec les professionnels de la pêche, afin de renforcer la protection de ces espaces naturels en période de pêche au lambis. Par ailleurs, une réflexion sur le classement en réserve de la baie est en cours, en prolongement de ce qui a été fait sur le site de Pompierre, véritable aquarium naturel préservé.

A noter, enfin, que la commune vient de passer commande d'un bateau bus électrique à énergie solaire d'une capacité de 40 personnes pour desservir les principaux sites de la baie (accès touristiques et résidents) et ainsi poursuivre son engagement de préservation de la biodiversité de la baie de Terre-de-Haut.



SENSIBILISER



Cap sur la Biodiversité - 2^{ème} Édition : La forêt mésophile et le jardin créole

Bouillante - Guadeloupe - 7 600 habitants
Maire : Jean-Claude MALO

Située entre la Mer des Caraïbes et la forêt tropicale du Parc national de Guadeloupe (PNG), Bouillante bénéficie de sites naturels exceptionnels. Cependant, malgré la richesse de ce patrimoine, la commune se trouve confrontée aux pollutions et dégradations des espaces, nécessitant un travail de (ré)appropriation par la population, de son environnement. C'est pourquoi, en partenariat avec différents acteurs du territoire, la commune de Bouillante a entrepris diverses actions de sensibilisation tant auprès de ses administrés qu'au niveau des usagers des sites (touristes, population guadeloupéenne, entreprises).

Suite au succès rencontré en 2011, la commune a donc réitéré, en janvier 2012, une exposition intitulée « Cap sur la Biodiversité à Bouillante ». Organisée en collaboration directe avec le PNG, cette manifestation porte l'ambition de mieux faire connaître les richesses naturelles du territoire et de sensibiliser le public à la nécessité de les protéger.

La réussite de la première édition a par ailleurs poussé la commune de Bouillante à aller plus loin pour 2012. En effet, trois phases ont coordonné cet événement :

- Phase 1 : Concours de dessins et slogans sur l'environnement – 12 décembre 2011 au 6 janvier 2012

Durant une semaine, les élèves des écoles maternelles et élémentaires, les collégiens et les lycéens du territoire ont réalisé des dessins et slogans sur l'environnement avec les conseils de l'équipe de l'association Evasion Tropicale, partenaire de la commune. Les projets sélectionnés ont été imprimés sur des cabas, tee-shirts et panneaux de sensibilisation apposés sur des sites choisis.

- Phase 2 : Exposition « Cap sur la Biodiversité » – 12 au 17 mars 2012

Tout au long de la semaine, l'exposition a accueilli les élèves des écoles maternelles et élémentaires, du collège et le grand public. Ce sont ainsi près de 1180 visiteurs qui ont assisté à l'exposition « Cap sur la Biodiversité ». Durant cette période, le Collège « Fontaines Bouillantes » a tenu

un stand présentant le tri sélectif animé par les collégiens eux-mêmes devenus ambassadeurs du tri.

- Phase 3 : Découverte ou redécouverte des sites naturels
4 mai 2012

Une classe du Collège « Anse Poulain » de la ville Vieux-Habitants a visité l'habitation La Lyse. Un intérêt particulier a été porté à la présentation du fonctionnement, de la production, de la récolte, du conditionnement, de l'exportation et du développement de la banane. En effet, l'exploitation bananière est irriguée par un système de goutte-à-goutte dont l'eau est puisée directement dans la rivière Losteau. Toutes sortes de faunes et de flores trouvent leurs places au sein de la plantation.

Afin d'inscrire cette initiative au sein d'une réelle démarche de stratégie d'amélioration continue, des grilles d'évaluation ont été remises aux enseignants, accompagnateurs et au public afin d'obtenir leurs impressions et suggestions lors de leur visite. 90 % des visiteurs se sont déclarés satisfaits de leur passage à l'exposition.



Révision du PLU : Ateliers publics de l'agriculture

Saint-Laurent du Maroni - Guyane – 38 000 habitants
Maire : Léon BERTRAND

Dans le cadre de la révision de son Plan Local d'Urbanisme (PLU), engagée le 29 juin 2012, Saint-Laurent du Maroni a mis en place une large concertation avec les habitants (communiqués de presse, éditorial du Maire sur le site internet de la ville, communication dans les radios et journaux télévisés, réunions publiques). L'élément le plus novateur dans cette démarche est l'organisation des Ateliers publics de l'agriculture sur huit secteurs de la commune classés dans le PLU en zone naturelle et en zone agricole.

Cette démarche est née d'un double constat : l'impossibilité pour les habitants agriculteurs d'obtenir un titre de propriété si leurs terrains sont classés en zone naturelle et l'interdiction de déboisement en zone naturelle empêchent toute activité agricole dans le contexte géographique guyanais.

Pour mener à bien ces Ateliers publics de l'agriculture, deux équipes de quatre personnes, composées des services urbanisme et foncier ainsi que de deux traducteurs, ont été réparties sur le territoire, durant deux jours, afin de remplir une fiche indiquant le statut, le type de cultures, la superficie des exploitations, le niveau d'investissement financier et les projets à 5 ans, à 10 ans de chacun des agriculteurs. Les élus de la commune se sont par ailleurs fortement mobilisés en participant à tout ou partie des ateliers de concertation mis en place. C'est volontairement qu'une restitution a été faite aux habitants lors d'une réunion publique afin de poursuivre les réflexions en vue des orientations à définir dans le volet agricole du PLU.

Ces ateliers publics ont donc permis de formaliser la première version du volet agricole du PLU qui a été présentée et débattue en conseil municipal. Il apparaît comme un document concret, issu de la réalité de terrain.

Une exposition itinérante a été organisée à partir de la fin du mois de novembre 2012 afin de communiquer sur les analyses et les orientations agricoles choisies par la commune et ainsi effectuer une parfaite restitution de cette expérience à tous les habitants.



Premières Journées de l'environnement dans la commune de Pirae

Pirae - Polynésie Française - 15 000 habitants
Maire : Béatrice VERNAUDON

L'amélioration de la qualité de vie fait partie des engagements prioritaires du programme de la commune de Pirae depuis 2008.

Les Premières journées de l'environnement à Pirae ont consisté à décliner sur une semaine des actions et événements autour des thèmes environnementaux, de tri sélectif des déchets ménagers et du développement durable tout en préservant l'identité culturelle de la commune.

Pour atteindre ces objectifs, les Premières journées de l'environnement se sont concentrées sur 3 aspects :

- l'approche globale : la commune de Pirae s'engage à « Agir pour embellir son jardin, sa maison, sa rue et son quartier ». Des d'actions ont été entreprises pour donner vie à ce slogan en encourageant, notamment, des associations de quartier à la démarche du tri des déchets, en réservant au sein de la commune un espace pour un marché aux plantes ; en créant un jardin pédagogique de plantes médicinales ; en initiant à la démarche de compostage individuel (en collaboration avec l'ADEME) ou de jardin potager ; en réalisant des fresques murales pour l'embellissement des lieux publics et la lutte contre les tags, etc.



- la démarche citoyenne et éducative : Pirae s'est employée à intégrer et faire partager les aspects concrets du développement durable. Les scolaires ont ainsi réalisé une exposition sur le thème d'un écolabel à l'Hôtel de ville, participé à des échanges et à des conférences sur la maîtrise de l'énergie et du développement durable, analysé le fonctionnement du futur système de climatisation écologique « SWAC » pour alimenter par le pompage d'eau de mer des profondeurs le centre hospitalier de Polynésie Française implanté sur la commune de Pirae. Il a été également prévu des ateliers sur les techniques de construction des bâtiments à Haute Qualité Environnementale (HQE), sur la problématique de l'eau à l'échelle de la planète avec le film « La soif du monde », présenté et cofinancé par l'Agence Française de Développement (AFD), ou encore un « photowalk » dans l'une des vallées de la commune afin de mettre en lumière le lien entre patrimoine culturel et environnemental.
- les préoccupations de la commune : En matière d'environnement et de développement durable, la commune de Pirae s'est engagée à travers trois actions : le tri des déchets, la gestion de l'assainissement et l'accès à l'eau potable.





Lutter contre le gaspillage

Saint-Claude - Guadeloupe - 10 500 habitants
Maire : Elie CALIFER

Bien que disposant d'un patrimoine et d'une histoire forte ou encore de nombreux services aux citoyens, Saint-Claude est la seule commune de Guadeloupe ne possédant aucune façade littorale. Par ailleurs, Saint-Claude est dominée par le massif forestier de la Soufrière, aux versants très abrupts, dont la partie haute est protégée par le Parc National de la Guadeloupe (PNG). De fait, sa situation géographique enclavée et les spécificités naturelles de son territoire induisent des contraintes particulières au développement de la ville : engorgements des routes et difficultés des liaisons inter-quartiers, risques naturels, difficultés d'exploitation agricoles, ...

Afin d'établir des projets en cohérence avec le contexte socio-économique et environnemental du territoire, Saint-

Claude s'est engagée à travers la réalisation d'un Agenda 21 en 2012 reposant sur une nécessaire prise de conscience écocitoyenne des enjeux de développement durable dégagés par la ville.

C'est pourquoi, la commune a intégré pleinement les citoyens au sein des projets et initiatives qu'elle porte, comme en témoignent les nombreuses réunions publiques intitulées « Biks à Pawol ».

Saint-Claude a par ailleurs mené une action de sensibilisation auprès des agents et des élus en matière de lutte contre le gaspillage, notamment pour la réduction de la consommation de papier.

En parallèle, une étude a été menée auprès des agents de la collectivité afin de dresser un état des lieux de la prise en compte du développement durable au sein des services, ce qui a mis en évidence les bonnes pratiques actuelles et permis de définir des pistes d'amélioration.



La commission des menus

Fort-de-France - Martinique - 90 500 habitants
Maire : Raymond SAINT-LOUIS AUGUSTIN

Avec près de 55% de la population en surpoids, l'obésité en Martinique, particulièrement chez les enfants, est devenue une des priorités de santé publique. Fort-de-France, dans le cadre de son projet de modernisation de la restauration scolaire, marque sa volonté de contribuer à la lutte contre l'obésité chez les enfants, d'améliorer son service et de répondre aux nouveaux enjeux et obligations de qualité nutritionnelle de la restauration scolaire.

C'est dans ce contexte que s'est confirmée la nécessité d'une « commission de menus » à Fort-de-France, instance de dialogue et de concertation qui rassemble tous les acteurs de la restauration scolaire : les élus et les

professionnels de la restauration de la ville, les associations de parents d'élèves, les élèves, les directeurs d'écoles, les partenaires publics en lien avec la production agricole et la santé...

Initiée en février 2010, la « commission de menus » est officiellement installée le 27 juin 2012 par le Maire de Fort-de-France et la Maire junior, les élus en charge de la Caisse des écoles et de l'éducation.

La première réunion de la commission ayant eu lieu le 12 juillet 2012 s'est conclue par la déclinaison de plusieurs axes de travail, comme l'information et la sensibilisation sur l'équilibre nutritionnel en direction des parents et des enfants, ou encore la découverte de nouveaux produits et en particulier les produits locaux, la lutte contre le gaspillage, l'amélioration de la qualité et de la présentation des repas.





Les ateliers de l'environnement de la ville de Cayenne

Cayenne - Guyane – 60 000 habitants
Maire : Marie-Laure PHINERA-HORTH

Cayenne a la volonté d'inscrire l'environnement au cœur de l'action publique afin de faire évoluer les mentalités et instaurer un dialogue avec les citoyens. Les « Ateliers de l'Environnement de la Ville de Cayenne » participent à cette démarche volontariste de conjuguer éducation à l'environnement et valorisation des espaces naturels littoraux.

C'est sur le site de la pointe Buzaré, un des sites les plus remarquables du Sentier du Littoral, que sont organisés chaque année les « Ateliers de l'Environnement de la Ville de Cayenne » depuis 2010. Concept novateur, les thématiques environnementales y sont abordées en plein air afin que l'Éducation à l'Environnement pour un Développement Durable (EEDD) ne soit pas que littérature mais plutôt découverte et respect des sites naturels et remarquables.

Sensibiliser le jeune public à l'EEDD, préserver et valoriser les sites naturels remarquables, contribuer à la découverte et la réappropriation des sites naturels, favoriser l'attractivité de la ville et le développement touristique, développer un dialogue environnemental, améliorer la cohésion sociale et le cadre de vie, tels sont les objectifs de ces ateliers.

La troisième édition des « Ateliers de l'environnement de la ville de Cayenne » a franchi un cap supplémentaire en 2012 à travers notamment l'accueil d'un public plus large et en plus grand nombre, d'animations nouvelles et d'une ouverture aux communes voisines.

Par ailleurs, la commune de Cayenne réalise, pour chacune des éditions des « Ateliers de l'environnement », un bilan soulignant les atouts mais aussi les points à améliorer en matière de programmation, d'organisation, de public, de finances, de technique et logistique, de communication et de sécurité. Cette évaluation de l'action reflète l'ambition de Cayenne à s'inscrire dans une démarche d'amélioration continue.



PROMOUVOIR



Concours d'illustrations de cahier de texte

Communauté d'agglomération du Sud - La Réunion

117 690 habitants

Président : Didier ROBERT

Une des priorités de la Communauté d'Agglomération du Sud (CASud) porte sur l'éducation à l'environnement du public scolaire. Elle souhaite ainsi fédérer les générations futures autour du Développement durable afin qu'elles acquièrent dès le plus jeune âge des comportements respectueux de l'environnement.

Dans cette perspective, la CASud lance chaque année, depuis 2007, un concours scolaire intitulé « Cahier de textes » ouvert aux classes de CE2 et de CM1 avec pour but de communiquer de manière pédagogique et ludique sur les principes du développement durable.

Les élèves, tout en s'inspirant du thème fixé dans le cadre du concours, sont les auteurs de productions originales qui

illustreront le cahier de textes de l'année scolaire suivante. Plusieurs thèmes ont pu être abordés durant ces cinq années telles que « Au quotidien pour un développement durable », « Le cycle de vie d'un déchet », « L'environnement de demain : île, ma planète », « Enfant éco-citoyen : raconte moi ton quotidien » et « Les énergies renouvelables pour ma ville de demain ». Ces productions peuvent prendre plusieurs formes : dessins, affiches, poèmes, slams, mots croisés, mots cachés, charades, calligrammes, ou encore sketches.

Le cahier de textes permet donc de sensibiliser sur des thématiques environnementales tant au niveau des enfants participants au concours qu'au niveau de ceux recevant un exemplaire du cahier de textes l'année suivante.

Enfin, une cérémonie de remise de prix est organisée afin de récompenser les enfants pour leurs travaux.





Solidarités vertes en action

Le Lamentin - Martinique - 40 000 habitants
Maire : Pierre SAMOT

Soucieuse d'orienter son territoire vers la réussite, la commune du Lamentin s'est engagée à travers une politique ambitieuse de développement durable. S'inscrivant dans la continuité du premier projet élaboré en 1991, Le Lamentin s'est lancé dans la réalisation de son Projet de Ville 2, en 2001, avec pour objectif d'aller encore plus loin, de viser plus haut et de s'adapter tant aux évolutions de conjoncture qu'aux aspirations de chacun.

Axe fort du premier projet de ville, l'aide aux plus démunis continue d'être une priorité pour la commune du Lamentin. A ce titre, et parce que l'insertion passe aussi par l'activité et la remise en emploi, des chantiers d'insertion ont été développés tels que la relance de la ferme d'insertion sur le site de Carrère.

En juillet 2010, le Lamentin a confié à l'Association Solidarités Lamentinoises (ASL), en qualité d'opérateur

d'insertion, la mise en place d'un Atelier Chantier d'Insertion « Nature à 2 Pas » pour une période de trois ans. Les deux premières années d'exercice de l'Atelier Chantier d'insertion « Nature à 2 pas » ont permis la remise en état du Morne Cabri, la constitution d'un fond documentaire spécifique pour une meilleure gestion du site, l'entretien d'une partie de la mangrove, le développement de l'activité de plantation, la réalisation d'enquête de terrain auprès des utilisateurs du site et des salariés ainsi que la préparation des salariés en insertion au Certificat d'Aptitude Professionnel Agricole Entretien de l'Espace Rural option tourisme vert.

La troisième année servira à structurer l'activité du Morne Cabri afin d'aboutir à un projet solvable qui puisse faire l'objet d'une demande de conventionnement en ACI Permanent auprès de la Direction des entreprises de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi. A cet effet, 20 salariés évoluent depuis le 5 juillet 2012 sur le site Morne Cabri.

Qualiville

Saint-Benoît - La Réunion - 35 000 habitants
Maire : Jean-Claude FRUTEAU

La ville de Rivières, capitale des eaux vives, a l'ambition de devenir une référence en matière de développement durable et d'inscrire son territoire comme un carrefour de l'innovation en matière d'environnement et de cadre de vie en agissant sur des domaines tels que la maîtrise de l'eau, de l'électricité, de mise en place de sources d'énergies alternatives, de valorisation des déchets, de déplacements et transports ou encore de services à la personne.

Afin d'insuffler à sa population la volonté d'intégrer un comportement responsable et éco-citoyen, la commune se veut exemplaire auprès de ses administrés. Ainsi, dans le cadre de son programme Développement durable de 2010, Saint-Benoît a mis en œuvre au sein des services d'accueil et d'état civil la démarche « Qualiville® ». Cette démarche a pour objectif d'offrir un meilleur service rendu à la population bénédictine en réduisant notamment les délais d'attente, en améliorant la signalétique ou encore en délivrant des prestations de qualité avec le sourire. Cette démarche « Qualiville® », récompensée par une certification décernée par l'AFNOR, illustre la politique de proximité et de rapprochement de la ville en direction de l'usager, dont les services d'accueil et d'état civil sont la première vitrine.

Par ailleurs, cette certification n'est délivrée que pour 3 ans nécessitant, de fait, un travail continu, et pérenne de la commune de Saint-Benoît.

Afin de répondre aux critères définis par le label « Qualiville® », un comité de pilotage, mobilisant élus, directeurs et techniciens, a été mis en place. Des réunions d'information et de sensibilisation ont par ailleurs été organisées en vue d'impliquer pleinement le personnel communal concerné.

Première mairie d'Outre-mer a disposé du label « Qualiville® », Saint-Benoît s'est vu décerner celui-ci en mars 2012 par l'AFNOR.





Chemin des saveurs

Communauté d'agglomération du Nord de Basse-Terre

Guadeloupe - 70 000 habitants

Président : Guy LOSBAR

La Communauté d'agglomération du Nord de Basse-Terre (CANBT) tient sa particularité de son territoire uniforme issu de l'agriculture. Les espaces ruraux ont cependant changé, nécessitant une refonte du développement rural sur l'initiative locale. Ainsi, la CANBT porte l'ambition d'établir une réelle démarche éco-citoyenne en prenant appui sur les opportunités locales, artisanales, touristiques et agricoles que lui offre son territoire.

Disposant d'un savoir-faire restant cependant diffus, mal identifié, inorganisé sur le plan économique et social notamment en matière de création d'emploi et n'apportant pas de valeur ajoutée au territoire, la CANBT s'est engagée à travers la réalisation d'un Pôle d'Excellence Rurale (PER) labellisé par l'Etat le 29 décembre 2010. Le projet du PER du Nord de Basse-Terre consiste à valoriser la production agricole et l'agro-transformation, via la mise en place d'outils de découverte des produits du terroir du Nord

Basse-Terre et d'initiatives individuelles et/ou collectives.

Intitulé « Chemin des saveurs du Nord de Basse-Terre », le PER du Nord de Basse-Terre entend promouvoir les métiers de l'agriculture, du tourisme et de l'artisanat, l'animation du territoire et la valorisation du patrimoine et les spécificités socioéconomiques et culturelles du territoire à travers trois principales opérations d'investissement : la Cité du goût et des saveurs créoles, la Maison de l'Ananas et la Maison du miel et des produits du rucher.

Développer la production locale pour réduire la dépendance alimentaire de la région est un objectif prioritaire de la CANBT. Par ailleurs, la CANBT porte le souhait que la valorisation de la production locale engendre de nouvelles activités et in fine de nouveaux emplois directs et indirects grâce notamment à des activités connexes (mises en valeur de la biodiversité et des sites classés, consolidation de l'artisanat traditionnel, ...).

Ainsi, le « Chemin des saveurs » concilie activités traditionnelles et activités à venir dans un territoire éco-citoyen valorisant ses propres ressources.

Appel à projets éducation à l'environnement à l'attention des établissements scolaires du primaire

Territoire de la Côte Ouest - La Réunion
212 309 habitants - Président : Jean-Yves LANGENIER

La Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO) a fait de l'éducation à l'environnement en milieu scolaire son cheval de bataille. Ainsi, le TCO organise chaque année un appel à projets à l'attention des établissements scolaires du primaire pour mobiliser les enfants autour du développement durable. « Les habitants du compost », « De mon assiette à la planète », « Tout objet a droit à une seconde vie », « Fou amoureux du soleil »... sont autant de projets annuels des écoles retenus par le TCO.

Une enveloppe de 80 000€ est réservée au dispositif tous les ans. Le TCO reverse de ce fait un soutien financier aux établissements lauréats, dès la rentrée, afin qu'ils puissent mener à bien leur initiative. Pour bénéficier de ce soutien financier, les projets doivent comporter à minima un volet relatif à la gestion des déchets et la maîtrise de l'énergie et privilégier le partenariat extérieur.

Cette année, 8 300 enfants de 3 à 10 ans, leurs enseignants et parfois même leurs parents vont rivaliser de créativité : réalisation d'arts plastiques, théâtre, maquettes, expériences

scientifiques, plantations, couplées à des visites de sites de traitement des déchets ou de l'eau, d'exploitations agricoles, du lagon... Les élèves apprennent à mieux comprendre leur environnement pour le protéger, tout en acquérant de façon ludique les compétences pédagogiques de leur année scolaire (sciences, français, mathématiques...).

Outre l'aspect financier, le TCO accompagne les équipes pédagogiques par la mise à disposition d'un panel très large d'outils pédagogiques : jeux, malles, films, cyber-bus (véhicule équipé d'ordinateurs avec accès internet pour l'élaboration de documents de type journal de classe, roman photo... et recherches bibliographiques avec l'aide d'un animateur), studio-bus (véhicule équipé d'un studio d'enregistrement audio phonique numérique pour la création de supports avec l'aide d'un animateur), interventions en classe des médiateurs de l'environnement, dont le déroulé est personnalisé au projet.

Facteurs clés de la réussite : un réseau d'acteurs mobilisé, constitué des équipes pédagogiques de l'établissement scolaire, de l'Académie de La Réunion, des associations parascolaires ou de quartiers, des parents d'élèves et des administratifs et élus des communes membres du TCO, l'envie d'apprendre et d'enseigner, et de la motivation. Tous les ingrédients sont réunis pour faire rayonner les projets au-delà de l'enceinte de l'école.



SYNERGIES



LE JURY DES OUTRE-MER DURABLES

Sous la présidence de Monsieur Bruno MAMINDY-PAJANY, Vice-président délégué aux Outre-mer à l'Association Les Eco Maires, Maire de Sainte-Rose et Conseiller général de La Réunion, le Jury du concours « Les Outre-mer Durables » a eu pour mission de départager les dossiers des collectivités ayant candidaté.

Composé de nos partenaires, mais aussi de personnalités publiques et politiques, l'ensemble du Jury souhaite cette année encore féliciter le travail de qualité fourni par les collectivités locales d'Outre-mer en matière de politique de Développement durable.

Bruno MAMINDY-PAJANY

Vice-Président de l'Association Les Eco Maires, Maire de Sainte-Rose et Conseiller général de La Réunion

Paola DI MEO

Direction, Gestion et Administration de l'Association Les Eco Maires

Bertrand MAZUR

Conseiller technique en charge de l'aménagement du territoire, du logement, des infrastructures, des transports, du développement durable et de l'énergie au cabinet du Ministre des Outre-mer, Victorin LUREL

Vincent JOGUET

Chargé de communication au Département Outre-mer de l'Agence Française de Développement

Jean DEVISME

Directeur Régional Ile-de-France d'Eco Emballages

Eugène LARCHER

Président de l'Association des Communes et Collectivités d'Outre-mer, Président de la Communauté d'agglomération de l'Espace Sud et Maire des Anses d'Arlet

Janine MAURICE-BELLAY

Présidente de l'Association Métropolitaine des élus d'Outre-mer et Conseillère régionale d'Ile-de-France

Jean-Jacques SEYMOUR

Editorialiste de Tropiques FM

Julien SERRU

Collaborateur de Direct Monde



L'Agence Française de Développement (AFD) établissement public au statut d'institution financière, agit depuis soixante dix ans pour combattre la pauvreté et favoriser le développement dans les pays du Sud et dans les Outre-mer.

Présente sur le terrain dans l'ensemble des Outre-mer, l'AFD finance et accompagne des projets qui améliorent les conditions de vie des populations, soutiennent la croissance économique et protègent la planète. Avec sa large palette d'instruments financiers, son expertise technique et sa production de connaissances, l'Agence répond de manière différenciée à ses partenaires : pouvoirs publics locaux, établissements publics, entreprises et associations.

En 2011, l'Agence a consacré plus d'1,1 milliard d'euros au financement d'actions dans l'Outre-mer (sur un total de 6,8 milliards) selon quatre axes d'intervention : l'accompagnement des politiques publiques, le renforcement de la cohésion sociale et la préservation de l'environnement ; le financement des entreprises ; l'habitat et l'aménagement urbain ; la coopération régionale.

Ces financements ont notamment permis l'amélioration de systèmes d'assainissement et d'alimentation en eau potable pour 375 000 personnes, le traitement de 285 000 tonnes de déchets solides, le financement d'équipements de santé pour 290 000 personnes.

Eco Emballages a pour vocation d'assurer la responsabilité élargie des producteurs en matière de gestion de la fin de vie de leurs emballages ménagers. Sa mission est de piloter le dispositif de tri et de recyclage au bénéfice du consommateur-habitant citoyen. Pour cela, Eco-Emballages travaille avec les entreprises à l'éco-conception et à la réduction des emballages, finance la collecte sélective et contribue à son efficacité, informe le grand public et favorise le recyclage des emballages.



Crédits photographiques

Photos d'illustrations :

© Les Eco Maires
© Fotolia



Coordination éditoriale

Paola DI MEO, Direction, Gestion et Administration de l'Association Les Eco Maires

Association Les Eco Maires
215 bis, boulevard Saint-Germain - 75007 Paris

Rédaction

Paola DI MEO, Nathalie DUGAIN

Réalisation graphique

Catherine Michot



L'imprimeur

L'imprimerie qui a imprimé et façonné cet ouvrage, adhère à l'opération Imprim'vert.

Cette marque est attribuée aux professionnels de l'imprimerie qui s'engagent à mettre en place une gestion sérieuse des déchets dangereux, à sécuriser les stockages de ces produits (neufs ou en attente d'être collectés) afin d'éviter tout risque de pollution accidentelle et à exclure les produits toxiques (étiquetés avec une tête de mort) des ateliers, le tout selon des critères stricts définis par la marque.



Le papier

Le papier utilisé dans cet ouvrage (Cyclus print 135 grs) a reçu l'homologation du Forest Stewardship Council (FSC), qui signifie que le bois utilisé pour fabriquer les papiers, provient de forêts gérées de manière durable et équitable, conformément à des normes environnementales, sociales et économiques strictes. La forêt d'origine est inspectée par un organisme indépendant et évaluée suivant des principes et critères convenus, approuvés par le FSC.

Pour sa seconde édition, le concours « Les Outre-mer Durables » a permis de réunir les projets ultramarins les plus innovants en matière de développement durable.

Ce panorama donne ainsi à voir l'engagement des collectivités à travers des actions à la fois responsables et ambitieuses.

L'Association Nationale des Maires et des Elus locaux pour l'Environnement et le Développement durable tient à féliciter l'ensemble des candidats que vous pouvez découvrir dans ce Panorama durable consacré à l'Outre-mer.

